

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Peut participer à ce concours tout candidat remplissant les conditions suivantes :

- 1- Le candidat doit être titulaire du diplôme mentionné dans l'avis de recrutement selon le poste et la région choisie,
- 2- Le candidat ne doit pas dépasser l'âge de **40 ans** au 1er janvier 2024 pour les diplômés du premier cycle de l'enseignement supérieur au moins ou du diplôme équivalent ou du diplôme de formation homologué à ce niveau. Au cas où le candidat dépasse l'âge maximum, il est octroyé une dérogation conformément à l'article 3 du décret n°1031 de l'année 2006 du 13 avril 2006 fixant des dispositions particulières pour déterminer l'âge maximum et les modalités de son calcul pour permettre aux titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de participer aux concours externes ou aux concours d'entrée aux cycles de formation pour le recrutement dans le secteur public. Dans tous les cas, l'âge maximum du candidat ne doit pas dépasser quarante-cinq (45) ans au 1er janvier 2024.
Pour les diplômés du Baccalauréat ou les diplômés homologués BTP, le candidat ne doit pas dépasser l'âge de **35 ans**, au 1er janvier 2024, sans dépasser quarante-cinq (40) ans au 1er janvier 2024. L'âge maximum est apprécié à compter de l'année d'inscription du candidat, sous réserve de son actualisation, dans un bureau de l'emploi et du travail indépendant, à titre de demandeur d'un emploi ou d'un stage d'initiation à la vie professionnelle, et ce, pour tous les concours qui seront ouverts durant les cinq (5) années qui suivent cette inscription.
- 3- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et bénéficier de tous ses droits civiques,
- 4- Les diplômés équivalents doivent obéir aux termes du décret n°2009-2139 du 8 juillet 2009, afférent à la classification nationale des qualifications,
- 5- Les diplômés des institutions étrangères ou délivrés par les structures privées de formations professionnelles ainsi que des établissements d'enseignement et des universités privés ne seront acceptés qu'avec une attestation d'équivalence délivrée par les services compétents du ministère de l'enseignement supérieur, portant la date et le numéro d'équivalence, qui doivent être saisis obligatoirement dans le formulaire d'inscription électronique,
- 6- Le candidat au poste d'ingénieur doit être inscrit à l'Ordre des Ingénieurs.
- 7- Tout candidat ne peut postuler qu'à un seul poste et dans une seule région

Période d'inscription au concours : du 24 Octobre 2024 à 08 :30 du Matin au 22 Novembre 2024 à 17 :00.

Procédures d'inscription

Le candidat qui répond aux conditions exigées doit remplir obligatoirement le formulaire d'inscription d'une manière précise sur le site électronique <https://recrutement.stb.com.tn> (tout candidat doit disposer d'une adresse e-mail)

- **Pour la confirmation de l'inscription, le candidat recevra deux codes de vérification (OTP) : un par email et un autre par SMS sur son mobile et ce pour téléchargement.**
- **Les informations saisies ne peuvent pas être modifiées après la validation de l'inscription, aucune modification ne sera possible.**
- Le candidat est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations saisies avant validation de son inscription. Toute information erronée ou mensongère entraînera le rejet automatique de son inscription.
- A l'expiration du délai fixé, aucune inscription au site ne peut être effectuée.

Le concours se déroulera conformément aux étapes suivantes :

1^{ère} étape :

1. Présélection sur dossiers

La phase de présélection électronique, se fera sur la base du classement du candidat et du lieu d'affectation choisi, ainsi que l'adoption des critères suivants pour compléter le processus de sélection :

- Lieu d'affectation
- Nombre de postes demandés
- Moyenne du baccalauréat
- Moyenne du diplôme dans la spécialité demandée

Le total de ces critères mentionnés ci-dessus est calculé sur la base de 100 points. Les candidats seront classés, suivant un ordre préférentiel basé sur les critères suivants :

- 100 points pour la moyenne du baccalauréat (ou du diplôme BTP) pour le poste n°1
- 70 points pour la moyenne de la dernière année universitaire pour les diplômés de Licence (ou Maîtrise) et 30 points pour la moyenne du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) du candidat
- 70 points pour la moyenne de la dernière année universitaire Hors PFE pour les diplômés de master et ingénieur et 30 points pour la moyenne du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) du candidat.
- 40 points pour la moyenne de la dernière année universitaire Hors PFE pour les diplômés de master et ingénieur et 20 points pour la moyenne du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) et 40 points pour l'expérience professionnelle du candidat dans le domaine de compétence exigé pour les postes n°14,15,16,17.

2. Convocation des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés par ordre de mérite (**10 fois** au maximum le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible), selon les critères susmentionnés, seront invités à leurs adresses indiquées sur le formulaire d'inscription, par lettres individuelles (**télégramme**) à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies aux documents et pièces fournis.

Les listes des candidats présélectionnés seront affichées sur le site susmentionné.

3. Constitution du dossier :

- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Un curriculum vitae signé.
- Une copie du **diplôme obtenu** selon le **poste demandé**.
- Une copie **du diplôme du baccalauréat** (ou du diplôme homologué BTP) pour le poste **n°1**.
- Une copie **du relevé de notes du Baccalauréat** ou diplômes Equivalents
- Une copie **du relevé de notes de la dernière année** pour les diplômés universitaires.
- Une attestation d'inscription en qualité de demandeur d'emploi délivrée par le bureau de l'emploi et du travail indépendant depuis moins de trois mois à la date d'ouverture des inscriptions **fixée au 24 Octobre 2024** (Pour les candidats titulaires de diplômes supérieurs ayant dépassé l'âge de 40 ans et les candidats titulaires du baccalauréat ou du diplôme de technicien professionnel ayant dépassé l'âge de 35 ans).
- **Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre des ingénieurs pour les postes d'ingénieur.**
- Une copie des **attestations de travail ou tout autre justificatif de l'expérience professionnelle obtenue** après l'obtention du diplôme, **pour les postes où l'expérience est exigée** « postes n°14,15,16,17 ».

Ne seront pas pris en considération :

- Les dossiers, les demandes d'emploi et les éventuelles inscriptions électroniques parvenues à la STB avant la date de la parution du présent avis de concours et l'ouverture de la période des inscriptions.
- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, seul le **cachet du Bureau d'Ordre central de la banque fait foi**. Le candidat défaillant est considéré ayant abandonné sa candidature.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours. Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.

Les services de la STB ne procèdent pas à la rectification des données erronées. **Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.**

2^{ème} étape :

1. Vérification préliminaire des demandes saisies
2. Vérification de la conformité des dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations erronées ou fausses.
3. Les candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite (**10 fois** au maximum le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible) seront invités à passer des épreuves écrites à l'IFID aux dates et lieux indiqués sur la convocation.
4. La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites sera publiée sur le site web de l'IFID et de la STB susmentionné.
5. Une période de recours de 7 jours sera ouverte à partir de la date de publication de la liste préliminaire. Les recours seront acceptés exclusivement à l'adresse électronique suivante : Recrutement-2024@stb.com.tn
6. Les candidats admis aux épreuves écrites seront invités à passer des tests oraux à l'IFID selon les mêmes procédures que les épreuves écrites aux dates et lieux indiqués sur la convocation à adresser par l'IFID.

Admission finale

- Au vu des résultats des épreuves écrites et orales, les candidats les mieux classés (selon l'ordre de mérite), pour les postes demandés, seront invités à effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la Société Tunisienne de Banque, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale.
- Les candidats déclarés inaptes ne seront pas retenus.
- Les candidats définitivement retenus seront invités à signer des contrats à durée déterminée de recrutement ainsi que les chartes en vigueur dans la banque et recevront, à cet effet, un exemplaire desdits documents.
- Une période de recours de 15 jours sera ouverte à partir de la date de publication de la liste des résultats finale. Les recours seront acceptés exclusivement à l'adresse électronique suivante : Recrutement-2024@stb.com.tn